

4^{ème} Séminaire d'échanges régional sur l'application de la réglementation dans le domaine de l'eau

19 novembre 2009 – Bourg-en-Bresse

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau
d'assainissement Un nouvel enjeu pour les collectivités

Synthèse

Ce séminaire a été structuré en trois temps.

Il a tout d'abord été demandé à Dominique Noury, de l'Agence de l'eau, d'exposer le cadre général du raccordement des effluents non domestiques en développant les aspects juridiques, techniques et financiers.

Plusieurs collectivités se sont ensuite succédées afin de présenter leurs expériences dans ce domaine :

- Chambéry Métropole;
- la ville de Bourg-en-Bresse;
- le SIVOM de Cluses ;
- le Grand Lyon.

Enfin, la journée s'est terminée par un long moment de discussion qui a permis aux participants d'avoir de réels échanges sur leurs expériences respectives dans le domaine de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement. Chaque collectivité a pu évoquer ses difficultés ou évoquer des pistes pour mettre en œuvre sa stratégie de gestion des rejets. Cependant, les besoins d'échanges sont encore importants. C'est pourquoi Elodie Brelot a proposé différentes formules de travail aux participants pour l'année à venir.

Il s'agit de mettre en place progressivement un réseau rassemblant une soixantaine de personnes ainsi qu'un groupe de travail restreint afin de poursuivre les échanges fructueux qui ont eu lieu au cours de cette première journée. Il est notamment proposé d'organiser quatre réunions d'échanges en 2010.

Trois niveaux d'échanges et d'apport d'informations sont envisagés :

- Une **journée d'échanges régionale** annuelle pour tous les acteurs concernés ;
- Une **plateforme d'échanges et de discussions** via le site internet du GRAIE comprenant notamment :
 - un espace réseau "Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement" réunissant les comptes-rendus de réunions, et les documents de référence sur la thématique
 - un forum d'échanges : lieu de partage d'informations et d'expériences pour tous les acteurs (en capitalisant et en valorisant les nombreux échanges existants dans le cadre du réseau "mail" animé par Caroline Sarfati (CANCA).
- Un **groupe de travail restreint** réunissant 4 fois par an des collectivités bien avancées sur la thématique et des partenaires (15 à 20 participants par réunions) afin :
 - d'échanger leurs expériences;
 - de travailler conjointement à l'élaboration de documents types pour aider les collectivités à gérer leurs rejets d'eaux usées non domestiques : aspects méthodologiques (convention type de raccordement et son application, gestion des autorisations ...) aspects techniques (choix et priorisation des entreprises par secteur d'activité, choix des pré-traitements ...).

Nous reprenons dans les pages suivantes la synthèse des interventions de la journée. Les supports d'intervention (power-point) sont disponibles sur le site internet du GRAIE.

En introduction **Dominique NOURY**, de l'Unité Pollution Urbaine et Industrielle à l'Agence de l'eau RM&C, a posé le cadre général du raccordement des effluents non domestiques au réseau d'assainissement en termes juridiques, techniques et financiers. Ces éléments de cadrage ont notamment permis de :

- balayer toutes les bases juridiques qui encadrent actuellement le raccordement des industriels au réseau d'assainissement, ICPE ou non (principalement l'article L 1331-10 du CSP et l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE) ;
- de rappeler les responsabilités de chaque acteur (entreprise, collectivité, maire) vis-à-vis de la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques ;
- de préciser la portée et le type des documents contractuels existants (autorisation de déversement, convention de rejet).

L'impact de la LEMA sur la redevance a été abordé dans un deuxième temps par **Alain BEYSSAC**, responsable du groupe déchets à l'Agence de l'eau RM&C. On peut retenir que les redevances des établissements raccordés pourront être réduites en fonction de deux facteurs : l'efficacité de la collecte (traduite par un coefficient compris entre 0,6 et 1 en 2010) et les performances épuratoires (qui tiennent compte du devenir des boues).

Un troisième volet a été consacré aux substances dangereuses, car les STEP font partie des cinq plus gros contributeurs nationaux (ex : sur le lindane, le nickel, le cuivre, le mercure, le plomb...). Un Plan National Substances Dangereuses est d'ailleurs en discussion en cette fin d'année pour que les STEU se voient imposer un suivi des substances par modification de leur autorisation Eau. On peut préciser que les niveaux d'exigences, les modalités de déroulement des campagnes ou de déclaration ne sont pas encore clairement définis. Ces STEU seraient alors être soumises aux mêmes démarches que les ICPE.

Enfin, Dominique Noury a présenté le cadre d'intervention de l'Agence de l'eau en annonçant par exemple le montage de 25 opérations phares (agglomérations) pour la réduction des toxiques d'ici 2012 sur le bassin RM&C.

Etienne CHOLIN, responsable environnement à Chambéry Métropole, a proposé de faire le point sur la démarche concertée mise en place pour la régularisation des effluents industriels. Après une rapide présentation du contexte de l'agglomération (située en amont dans le bassin versant du Lac du Bourget, 24 communes, 120 000 habitants, 6 500 entreprises, STEP 220 000 EH), il rappelle les enjeux relatifs aux contrôles des effluents industriels. En effet, il s'agit à la fois d'améliorer et de protéger la qualité des milieux récepteurs et des ressources en eau, ainsi que de faciliter et de fiabiliser la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales. Il est également primordial que ce contrôle des effluents industriels permette d'établir une facturation proportionnelle au service rendu. Pour atteindre ces objectifs, Chambéry Métropole a mis en place une démarche en 4 temps : 1-Hiérarchisation des priorités, les établissements visés ; 2- Le cadre réglementaire ; 3- Soutien technique et financier aux entreprises ; 4- Mise en place d'une démarche concertée avec les partenaires concernés.

C'est dans le cadre du point 2 que la démarche du conventionnement a été plus largement abordée. Cette démarche administrative et technique est relativement complexe à mettre en place. Chambéry Métropole a distingué 2 phases : 1- l'élaboration de la convention, en 1 an ; 2- le suivi et la mise en œuvre, sur 5 ans, renouvelables. On retiendra principalement que la phase de diagnostic (ex : visite de site, traçage des réseaux, mesures des rejets) est un des points clés dans l'élaboration de la convention et qu'elle doit permettre de faire un inventaire exhaustif des points forts et des points faibles des sites visités.

Enfin, Etienne Cholin a fait une parenthèse sur la lutte contre les pollutions accidentelles, en déroulant la procédure d'intervention appliquée à Chambéry Métropole, de la phase de prévention aux actions post-pollution, en passant par la gestion de la crise. Cette problématique est importante puisque la collectivité dénombre 50 à 60 accidents par an. Dans 70% des cas, l'origine de la pollution est connue, notamment grâce à une bonne connaissance des réseaux, des regards clés et des systèmes gonflables mis en place pour retenir les flottants.

Isabelle CARBONNIER, de la DREAL Rhône-Alpes, a largement rappelé la réglementation relative aux effluents industriels des ICPE. Elle a également présenté les missions de l'inspection (instruction des demandes des exploitants, contrôle du respect des prescriptions, information du public) ainsi que les modalités de contrôle des établissements et les sanctions administratives et pénales qui peuvent être appliquées.

Dans un deuxième temps, elle a présenté la collaboration de la DREAL avec la collectivité de Chambéry Métropole et les intérêts mutuels que présente cette démarche. C'est par le biais d'un groupe d'échanges régulier que l'information est capitalisée et partagée, chacun apportant les connaissances qu'il a d'un site (rejets, réseaux, situation économique). Cette démarche est également bénéfique en cas de répression, car elle permet d'unifier le discours des deux parties pour faciliter le dialogue avec l'industriel.

Pour conclure, Etienne Cholin et Isabelle Carbonnier ont présenté plus globalement ce "groupe de suivi effluents industriels" multiacteurs (DREAL, DDSV, CCI, Chambre de métiers, Agence de l'eau, CISALB, service déchets de Chambéry Métropole) qui se réunit tous les trois mois depuis 2004. Au delà des informations citées ci-dessus, c'est aussi le lieu d'une réflexion commune sur, par exemple, la stratégie à adopter en fonction des situations, les valeurs limites de rejets à fixer, ou encore, les choix techniques de prétraitements.

Damien CORNET, responsable de la station d'épuration de la ville de Bourg-en-Bresse, nous a présenté la stratégie mise en place pour le lissage des charges. C'est en constatant que la pérennité de la station d'épuration était compromise à cause de très fortes variations de charges que la collectivité a réalisé un diagnostic initial en 2003. Cette étude est passée par la récupération du fichier de la CCI (tri sur l'activité, le chiffre d'affaires, le nombre d'employés...) puis par un travail sur le fichier des abonnés AEP, par des repérages sur le terrain ou encore par la réalisation de bilans de pollution. Ce travail a permis d'identifier les industriels majeurs (qui peuvent avoir un impact sur la charge organique) et de mettre en place un outil incitatif (tarification) pour réduire leurs charges de pointes. Pour cela, il y a eu notamment suppression des tranches dégressives, construction d'un tarif proportionnel à la pollution effectivement rejetée et la garantie d'une grille tarifaire fixe sur 5 ans. Les industriels s'engagent donc à lisser les charges rejetées (bassins tampons) à 3, 4 ou 5 ans pour bénéficier de cette tarification. Parallèlement à cette politique tarifaire, une meilleure gestion administrative des industriels a été mise en place (autorisation de rejets, convention spéciale de raccordement).

Au bilan, 7 industriels majeurs (dont 4 en IAA) ont accepté ce système de fonctionnement, 4 bassins de lissage ont été construits (volet investissement), 6 installations de prétraitement sur 7 ont été rénovées et les à-coups de charge constatés habituellement le matin ont été supprimés. Du point de vue financier, on pourrait penser que cette opération n'a pas été neutre pour la collectivité mais la suppression des tranches dégressives a en fait compensé le tarif incitatif de chaque industriel engagé pour le lissage des charges. Pour l'avenir, de nombreux projets sont en prévision, notamment en portant la démarche sur les pollutions toxiques et sur les PME, ces dernières n'étant pas jugées prioritaires jusque là.

Stéphane COLLET-BEILLON, Technicien assainissement au SIVOM de la région de Cluses, est venu nous présenter l'opération collective "Arve Pure 2012" mise en place pour réduire l'impact des rejets et des déchets industriels sur l'Arve (Haute-Savoie). Cette opération concerne 1000 industriels sur un territoire de 30 communes. Elle est portée avec trois autres partenaires stratégiques et financiers (l'Agence de l'eau, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords, le Syndicat National du décolletage). Ils ont défini ensemble les actions et les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien ce projet. Le constat initial a mis en évidence une pollution principalement métallique (chrome, cuivre, nickel, zinc) mais également des concentrations élevées en hydrocarbures, en solvants halogénés ..., déchets provenant de l'activité du décolletage. Les actions correctrices pour réduire ces pollutions sont engagées à la fois pour les industriels (meilleur accompagnement technique et administratif) mais aussi pour la collectivité (connaissance des réseaux, régularisation administrative des rejets...). On peut également ajouter que la réussite de ce projet passe forcément par un changement des mentalités (réunir autour d'une même table les acteurs industriels et

les services communaux) afin de mener une démarche cohérente. Du point de vue des résultats, la réduction des concentrations de la pollution métallique dans l'Arve est très encourageante puisque entre 1999 et 2009, les différentes stations de suivi ont presque toutes gagné une à deux classes de qualité.

Ce programme pluriannuel permet donc de mobiliser des moyens humains et financiers importants et de créer une véritable dynamique locale.

Thierry CHARENTUS, Ingénieur à la direction de l'eau du Grand Lyon, a dans un premier temps, dressé un panorama du patrimoine "assainissement" du Grand Lyon (2700 km de réseau, 8 STEP, 60 bassins eaux pluviales et 3 500 établissements connus). Un deuxième temps a été consacré aux actions réalisées auprès des petits établissements industriels. En effet, après avoir travaillé avec les industriels majeurs pour mieux connaître les effluents, protéger les ouvrages d'assainissement et améliorer la qualité du Rhône, le Grand Lyon s'est engagé aux côtés de l'Agence de l'eau dans un "défi toxiques" mais aussi dans des opérations collectives afin de réduire les pollutions dispersées et les substances dangereuses. Le "défi toxiques" concerne trois cibles en particulier : les garages, les entreprises du secteur de l'imprimerie et du traitement de surface. Tout comme le SIVOM de Cluses, le Grand Lyon a mis en place un partenariat entre l'Agence de l'Eau, les syndicats professionnels, la chambre de commerce et la chambre des métiers, pour mener à bien le projet. A l'heure actuelle, 115 dossiers ont été instruits dans ce cadre pour les garages, 55 pour les imprimeries et 132 pour les entreprises de traitement de surface. Ces chiffres montrent qu'il reste encore du travail à faire sur ces petites structures, mais certains résultats sont déjà encourageants en termes de connaissance des secteurs d'activités et de partenariats. Enfin, Thierry Charentus conclut en rappelant qu'il n'est pas souhaitable de vouloir agir sur tous les fronts en même temps mais bien de prioriser les secteurs d'activités comme le choix des secteurs géographiques sur lesquels intervenir.

Synthèse rédigée par Audrey ROCH

La synthèse et les actes de cette rencontre sont disponibles sur le site internet du Graie

www.graie.org